



MAIRIE DE COURPIERE
Place de la Cité Administrative
63120 COURPIERE
04.73.53.01.21 (mairie) / 04.73.53.14.45 (Coubertin)
Courriel : mairie@ville-courpiere.fr

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2023 POUR LES PARTICULIERS

*ESPACE COUBERTIN
SALLE JEAN COUZON ET ANNEXES*

Crise sanitaire liée à la COVID 19 :



Un protocole spécifique est mis en place, que tout locataire s'engage à respecter et faire respecter.

Toute convention peut être annulée à la dernière minute, en fonction des directives sanitaires gouvernementales.

Réservé à l'administration :

Convention enregistrée dans Google

LE ____/____/____

PAR _____

Transmise à Coubertin le :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Nom du locataire :

N° téléphone :

Objet de la manifestation :

Entrée payante : OUI ☐ NON ☐

Période d'utilisation de la salle: Du Au

Horaires : de h à h

Utilisation de l'Espace Traiteur OUI ☐ NON ☐

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE JEAN COUZON ET ANNEXES

ENTRE :

Nom et adresse du signataire :

Tél :

ET :

**MADAME LE MAIRE DE COURPIERE, représentant la commune de Courpière,
propriétaire de la structure.**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

✓ COÛT DE LA MISE A DISPOSITION (Chèques à l'ordre du Trésor Public) :

- *La somme de Euros, correspondant au coût de la location (détail du coût sur la fiche annexe)

✓ CAUTION DE LA SALLE POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES A COURPIÈRE :

- *3000 €, au titre de caution pour la location de la salle, le ménage et le nettoyage des abords de la structure, à verser le jour de la signature du présent contrat. **Le chèque de caution sera encaissé un mois avant la manifestation.**

✓ CAUTION DE LA SALLE POUR LES PERSONNES DE COURPIÈRE :

- *1000 € au titre de caution pour la location de la salle, le ménage et le nettoyage des abords de la structure, à verser le jour de la signature du présent contrat. **Le chèque de caution sera encaissé un mois avant la manifestation.**

✓ CAUTION POUR LE GRAND ÉCRAN DE PROJECTION MOTORISÉ :

- *300 €, au titre de la caution du grand écran de projection motorisé, chèque restitué à l'issue de l'état des lieux.

LE SIGNATAIRE :

* Aura seul la responsabilité du respect des règles de sécurité applicables à cette salle. Ces règles seront portées à sa connaissance au moment de la location. Un état des lieux sera dressé entre les deux parties avant et après chaque utilisation.

* Toute installation ou apport de matériel étranger à la salle devra se faire avec l'accord de la Direction de l'Espace Couzon-Coubertin. En tout état de cause, le matériel apporté devra obligatoirement être débarrassé au moment où les clés seront rendues.

* Le signataire s'interdit d'organiser toute manifestation à caractère pornographique ou d'incitation à la débauche.

* Le signataire s'engage, en cas de manifestation avec repas, à remplir et à renvoyer à la Direction de l'Espace Couzon-Coubertin, le formulaire des manifestations avec repas.

* Le signataire sera seul responsable, face aux services sanitaires, des nourritures ou repas servis dans la salle.

* En cas d'ouverture d'un débit de boisson temporaire, le signataire doit faire une demande d'autorisation en mairie, au plus tard quinze jours avant la date de la manifestation. Ne peuvent être vendues ou offertes que des boissons du 1^{er} ou du 2^{ème} groupe (boissons sans alcool, vins, bières, cidres, poirés, hydromel, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins ainsi que les crèmes de cassis).

* Pour la vente au déballage, qui permet aux particuliers, professionnels ou associations de vendre des marchandises, neuves ou d'occasion, de façon dérogatoire, une déclaration préalable doit être déposée auprès du Maire de la Commune, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 15.000 €.

* Le signataire se reconnaît civilement responsable de toutes dégradations, dégâts et casse de toutes sortes pendant la période où il loue la salle. Il s'engage à fournir une attestation de police d'assurance responsabilité civile qui couvrira en cas de dommages.

* En cas d'utilisation des extincteurs, le remboursement de la recharge sera supporté par le locataire.

* Les voies de circulation ne doivent pas être coupées lors d'une manifestation.

* La restauration doit se faire à l'intérieur de la salle afin de laisser propre ses abords extérieurs.

* Les portes de secours doivent rester fermées sauf cas d'urgence.

*** Le locataire s'engage à rendre les locaux loués et les abords de la structure en bon état d'ordre et de propreté sous peine de perdre les cautions.**

*** Les cautions seront restituées après l'état des lieux sortant de la salle, réalisé en présence d'un responsable municipal. Les clés devront obligatoirement être remises à l'espace Coubertin le lendemain de l'utilisation, avant midi. Tout manquement à cette règle fera perdre la caution.**

BIENVENUE À L'ESPACE COUBERTIN

Nous vous proposons au sein de notre espace :

- **La salle de réunion et de formation** d'une superficie de 47m², cet espace peut accueillir jusqu'à 60 interlocuteurs. *Attention il est interdit de boire et manger dans cette salle.*
- **Le Bar**, indépendant, d'une superficie de 23m², le bar est équipé de deux réfrigérateurs professionnels, un lavabo, ainsi que deux plans de travail munis de multiples prises électriques.
- **La salle Jean Couzon** : salle de concert, spectacles et autres manifestations, d'une superficie de 800m², pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes debout, 500 personnes assises, 500 repas et disposant d'un espace scénique de 10 m x 6 m.
En cas de dépassement de la capacité maximale autorisée, la responsabilité du signataire sera engagée.
- **L'espace traiteur de la salle Jean Couzon**, d'une superficie de 56m² : la cuisine dispose d'un matériel professionnel complet permettant le réchauffage des plats.
- **La Loge de la salle Jean Couzon**, de 20m², possède des toilettes privatives, ainsi qu'un accès extérieur.

PIECES A FOURNIR

- ✂ La présente convention dûment remplie et signée.
- ✂ Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'utilisation de cette salle.
- ✂ *Pour les personnes de Courpière*, un chèque de 1000 €uros au titre de la caution pour la location de la salle, le ménage et le nettoyage des abords extérieurs de la structure et qui sera encaissé un mois avant la manifestation.
- ✂ *Pour les personnes extérieures à Courpière*, un chèque de 3000 €uros au même nom que le signataire, à l'ordre du Trésor Public, au titre de caution pour la location de la salle, le ménage et le nettoyage des abords extérieurs de la structure et qui sera encaissé un mois avant la manifestation.
- ✂ Un chèque de 300 €uros, à l'ordre du Trésor Public, au titre de la caution du grand écran de projection motorisé s'il est demandé.
- ✂ Une autorisation de débit de boissons temporaire (en cas de vente d'alcool).
- ✂ Une autorisation de vente au déballage, si tel est le cas.
- ✂ Une fiche repas (en cas de repas organisé par une association)

Fait à Courpière, le.....

SIGNATURE DU LOCATAIRE	SIGNATURE Mme CASTAN RGS	SIGNATURE DU MAIRE

Restitution des cautions le.....	Nom et Prénom du signataire	Signature

DETAIL DU COUT DE LA LOCATION

DEMANDE DE PRESTATION OU DE MATERIEL - ESPACE COUBERTIN

Selon les tarifs 2023 en vigueur

NOM :

☐ EXTERIEUR A COURPIERE

☐ AUTRE (préciser).....

DATE DE LA MANIFESTATION :

LOCATION SALLE NUE

☐ TARIFS ETE ☐ TARIFS HIVER

1°) Location 1 journée ☐ - Moins de 100 personnes ☐ coût : _____ €

2°) Location 2 journées ☐ - Moins de 100 personnes ☐ coût : _____ €

- Plus de 100 personnes* ☐ coût : _____ €

* Pour les manifestations de plus de 100 personnes : obligation de réserver le week-end du samedi matin au dimanche soir.

TOTAL LOCATION : _____ €

PRESTATIONS

Option Cuisine ☐ coût : _____ €

Option Bar ☐ coût : _____ €

Option Scène : - utilisation du gril pour éclairage ☐ coût : _____ €

- utilisation du grand écran motorisé ☐ coût : _____ €

Option Vaisselle ☐ coût : _____ €

TOTAL PRESTATION : _____ €

MATERIEL

- Option 1 (mise à disposition) ☐ coût : _____ €

- Option 2 (mise à disposition + mise en place) ☐ coût : _____ €

TOTAL MATERIEL : _____ €

TOTAL GENERAL : _____ € (Chèque à l'ordre du Trésor Public)

Remis le, chèque n°..... banque.....

La salle Jean COUZON

➤ Un éclairage extérieur a été installé. Sa mise en fonctionnement se fait au moyen d'une clé placée dans le boîtier électrique derrière le bar.

Jour d'installation : Horaires :

Jour d'utilisation : Horaires :

Jour de démontage : Horaires :

Besoin en matériel :

	Nombre disponible	Nombre souhaité	Tarif de remplacement (en cas de détérioration) A l'unité
Tables rectangulaires – 1.80 m x 0.75 m	45		70,00 €
Tables rondes – 1.50 m	25		70,00 €
Chaises	450		26,00 €
Panneaux de séparation H 2 m x L 1.50 m	35		

Autre :

.....
.....

Utiliserez-vous :

- ☐ L'espace scénique (écran motorisé, gril pour l'éclairage) :

Matériel à installer :

- ☐ Une sono : - Prestataire : Nom.....

Disposition :

La musique

Les portes de la structure doivent être fermées à 23h afin que la musique ne provoque pas une gêne pour le voisinage.

Les feux d'artifice

Par arrêté municipal, les feux d'artifice sont interdits sur la Commune de Courpière.

L'Espace Traiteur de la Salle Jean Couzon :



Permet le réchauffage des plats

Jour d'installation : Horaires :

Jour d'utilisation : Horaires :

Jour de démontage : Horaires :

☐ Traiteur : ► Nom :

.....

► Adresse :

.....

► Tél. :

.....

☐ Vaisselle : voir fiche correspondante

La Loge de la Salle Jean Couzon

Utilisation : ☐ Oui

☐ Non

Demandes particulières :

.....

Le bar

Utilisation : ☐ Oui

☐ Non

Demandes particulières :

.....

.....

La salle de réunion

Utilisation : ☐ Oui

☐ Non

Demandes particulières :

.....



Il est interdit de fumer dans les salles de l'espace Coubertin.

UTILISATION DE LA SALLE JEAN COUZON ET ANNEXES

Vous avez demandé à louer cette salle et nous vous en remercions.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

ESPACE COUBERTIN

04.73.53.14.45

Steven DOGILBERT, Technicien responsable

06.30.65.81.97

En cas de difficultés lors de votre location :

Pour des problèmes techniques :

Steven DOGILBERT, Technicien responsable

06.30.65.81.97

Portable d'astreinte Elus de Courpière :

06.30.65.81.64

NOTA BENE :

Les horaires définis dans la présente convention devront être respectés de manière à libérer les lieux en temps et en heure pour les manifestations suivantes. Les clés seront remises et restituées lors des états des lieux.

Pour la location de l'espace traiteur, nous vous invitons à lire attentivement la réglementation liée à ce type d'installations.

Tous dommages constatés lors de l'état des lieux final seront facturés.

Prêts de Clefs

► Électronique (nombre) : |__|__|

► Mécanique (nombre) :

Données le : Rendues le

Nom et Signature